

Pacte QPV 2026

Pour un vrai pouvoir d'agir habitant-es et une justice populaire à Grenoble et dans la métropole

Document élaboré par les associations des quartiers populaires : All Concept, Villeneuve Dynamique Jeunesse, Pas Sans Nous 38, avec le soutien de la coordination associative V9 (Villeneuve Debout, La Batoukavi, Vision 2 L'art,).

Grenoble, février 2026

Préambule politique

Contexte général

La Villeneuve, quartier populaire emblématique de Grenoble, illustre de manière aiguë les déposessions historiques et systémiques des habitants dans la gestion de leur territoire. Depuis sa construction, les choix urbains et sociaux qui ont façonné le quartier ont été largement déterminés par des institutions et des promoteurs externes, souvent sans consultation réelle des habitants, reproduisant un modèle de gestion top-down. Les quartiers populaires de Grenoble et de la métropole, et la Villeneuve en particulier, concentrent les effets des politiques publiques défailtantes : discriminations systémiques, opacité des financements, dépossession foncière et démocratique, réponses institutionnelles inadaptées aux urgences sociales.

Défaillances institutionnelles et réponses insuffisantes

le quotidien. Des habitant-es, mettent lumière les limites des politiques locales de prévention, de sécurité de santé et de participation citoyenne. À la Villeneuve comme dans d'autres quartiers populaires grenoblois, les institutions apparaissent souvent absentes ou inadaptées lors des crises graves, et leur présence ponctuelle ne répond pas aux attentes des habitants, notamment des jeunes.

Racisme et discriminations systémiques

Les habitant-es de la Villeneuve et des QPV subissent des discriminations structurelles liées à l'origine, au genre et au statut socio-économique. Ces discriminations se traduisent par un accès limité aux services, aux financements et aux opportunités, et sont intégrées dans les politiques publiques locales, contribuant à la marginalisation durable des populations du quartier.

Dépossession de la participation citoyenne et du foncier

Les instances de participation (conseils de quartier, dispositifs consultatifs) sont majoritairement symboliques et dépourvues de réel pouvoir décisionnel. De plus, la maîtrise du foncier et du patrimoine municipal échappe largement aux habitants, réduisant leur capacité à co-construire et gérer leur environnement.

Opacité des ressources et des financements

Les crédits municipaux et subventions destinés à la Villeneuve sont dispersés et opaques. Les habitant-es n'ont pas de visibilité sur leur affectation ni sur leurs effets concrets, ce qui limite leur capacité à proposer et à piloter des solutions adaptées à leurs besoins.

Origine du document et mobilisation

Dans ce contexte, un collectif d'habitant-es et d'acteur-rices associatifs de Grenoble, et particulièrement de la Villeneuve, a élaboré ce document. Il s'inscrit dans la volonté de restituer aux habitants la centralité dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, aucun changement tangible n'a été réalisé en 50ans

Objectif du pacte QPV et cadre d'action

Ce document ne constitue pas un cadre de négociation sur les principes : il propose un cadre concret et opérationnel défini par les habitants, dans lequel les partis politiques et la mairie sont invités à s'engager pleinement selon un calendrier précis. L'objectif est clair : renforcer la souveraineté des habitants de la Villeneuve et des quartiers populaires, leur rôle décisionnel et la co-construction de politiques adaptées à leurs besoins et à leur histoire.

Charte de valeurs

Valeurs fondatrices

La souveraineté habitante affirme que les habitant-es sont légitimes pour définir les priorités et contrôler les politiques qui les concernent, avec la capacité d'être toujours concertés, de co-construire et de co-décider avec les habitant-es. La justice sociale et l'anti-discrimination impliquent la lutte contre le racisme systémique, les discriminations de classe, de genre et d'origine dans toutes les politiques publiques, ainsi que la lutte contre les atteintes à la santé mentale des victimes des injustices et discriminations. La démocratie locale réelle vise à remplacer les consultations symboliques par un partage effectif du pouvoir décisionnel. La transparence et la redevabilité garantissent le droit des habitants à une visibilité totale sur les financements, leur affectation et leur impact. La reconnaissance des savoirs habitant-es pose que les expériences vécues et analyses produites par les habitants ont une valeur politique égale aux expertises institutionnelles. La solidarité de quartier donne la priorité aux initiatives locales et aux solutions co-construites par et pour les habitant-es.

Portée de la charte

Ces valeurs sont non négociables. Toute signature de ce pacte implique leur respect intégral dans les pratiques politiques, administratives et budgétaires.

Historique et mobilisation locale

Origine de la mobilisation

Le présent document est élaboré par les acteur·rices associatifs des quartiers populaires de Grenoble, qui ont en assez d'être méprisés et mis à part et qui constatent entre les limites des politiques locales.

Rencontres institutionnelles

Les habitant·es et associations ont rencontré deux élues de la ville de Grenoble pour alerter sur la situation des quartiers, notamment celui de la Villeneuve. Ces rencontres ont débouché sur la demande de la mairie de proposer des solutions concrètes et opérationnelles.

Coordination associative et habitantes

Les signataires sont All Concept, Villeneuve Dynamique Jeunesse, Pas Sans Nous 38, avec le soutien d'autres associations de la Villeneuve. Comme villeneuve debout, la batoukavi

Nature du document

Ce texte constitue un cadre politique défini par les associations d'habitant·es. Il est non négociable sur le fond. Les discussions sont limitées à la mise en œuvre, aux moyens et au suivi.

Ce que vise ce pacte

Le pacte vise à restituer aux habitants le pouvoir de définir les priorités politiques, le contrôle des financements qui les concernent, la maîtrise de leur foncier et patrimoine et une participation réelle, une codécision reconnue et dotée de moyens et d'être acteurs à part entière dans leur quartier

Engagement

Les préconditions à la signature incluent une réunion publique préparatoire avec les collectifs, l'acceptation écrite de la non-négociabilité des axes et la reconnaissance officielle de la souveraineté habitante pour organiser la concertation, la co-construction et la codécision. La portée de l'engagement couvre tous les axes de 0 à 5, le mandat 2026-2032 (y compris les instances métropolitaines) et une clause de non-négociabilité du fond politique.

Calendrier de mise en œuvre

Le mois 0 est consacré à la signature. Les mois 1 et 2 sont dédiés à la planification opérationnelle par axe. Tous les trois mois, un suivi et des comptes rendus publics sont produits. Un bilan d'impact partagé est réalisé chaque année.

Modalités de suivi et de redevabilité

Un·e élu·e référent·e est désigné·e par axe. Une majorité habitante est garantie dans les instances de suivi. Des feuilles de route à 18 mois, avec indicateurs publics, sont

établies. La clause de non-négociabilité affirme que les axes et principes ne sont pas renégociables et que les discussions portent uniquement sur la planification, les moyens, la mise en œuvre et le suivi.

Axes politiques et engagements opérationnels

Les axes définissent le cadre politique local et se déclinent en mesures techniques.

Axe 0 – Livre blanc des habitants

Ce livre, en cours de finalisation, est porté et réalisé par Villeneuve Debout. Le Livre blanc constitue un axe politique autonome et structurant. Il sert de base pour les axes suivants : audit partagé, fonds d'initiative habitante, prévention co-construite, maîtrise foncière et table de quartier. Sa finalité est de rassembler les analyses, l'enquête et les priorités des habitants de la Villeneuve et d'en faire le socle des autres axes. Les engagements de la mairie portent sur la reconnaissance officielle du Livre blanc, son intégration dans les politiques publiques et la mise à disposition des données. Les engagements des habitants concernent la co-production, la diffusion dans le quartier et auprès des institutions, ainsi que l'actualisation régulière.

Axe 1 – Audit partagé et contre-expertise habitante des financements

La municipalité met en place **un audit partagé**, public et permanent sur l'ensemble **des financements destinés aux quartiers populaires**, incluant les crédits municipaux dédiés ou transversaux, les financements métropolitains et étatiques, les fonds européens, les dispositifs ANRU et de rénovation urbaine, les politiques de sécurité, prévention, cohésion sociale, jeunesse, culture, insertion, ainsi que les subventions transitant par des opérateurs.

La gouvernance repose sur une contre-expertise habitante qui reconnaît les habitants comme producteurs de savoirs. L'audit associe un collectif d'habitants, des associations locales, des acteurs syndicaux et associatifs, des chercheuses et chercheurs indépendants et les institutions concernées. Sa finalité est d'identifier les montants réellement perçus, d'analyser leur affectation concrète, de repérer les bénéficiaires directs et indirects, de mesurer les écarts entre financements annoncés et réalisés et d'évaluer l'impact réel des politiques publiques sur les habitants. Les résultats sont publics, débattus et servent de base à un plan de rééquilibrage territorial mettant fin à l'opacité des financements.

Le périmètre couvre les crédits municipaux, métropolitains, étatiques, européens, ANRU, sécurité, jeunesse, culture, insertion, le contrat de ville et les fonds de dotation. Les engagements de la mairie portent sur l'ouverture totale des données et un plan de rééquilibrage territorial. Les habitants s'engagent à la contre-expertise et

à une restitution publique annuelle. La gouvernance garantit une majorité habitante, avec la participation des associations, syndicats, chercheurs et institutions.

Audit général du CCAS

L'objectif est de mettre en place un audit public du CCAS, indépendant et collectif avec les habitants et les associations, portant sur l'ensemble de ses missions, de ses moyens et de ses publics, afin d'évaluer l'efficacité, l'accessibilité et l'équité de ses actions à l'échelle de toute la ville. L'audit comprend l'analyse des moyens humains et financiers du CCAS, l'étude des dispositifs et services proposés, l'évaluation des modalités d'accueil et de suivi des usagers, l'analyse des critères d'attribution des aides et de leurs effets et une cartographie des inégalités territoriales et sociales dans l'accès aux services. La gouvernance repose sur un comité de pilotage associant élus, direction du CCAS, représentants des personnels, associations, collectifs d'usagers et habitant-es, avec des dispositifs de recueil de la parole des usagers et travailleurs sociaux. La préfiguration de l'audit est lancée dans les 18 premiers mois du mandat. Un rapport public est présenté en conseil municipal et en réunions publiques, suivi d'un plan de transformation co-élaboré. Des garanties d'accès aux données et d'engagement politique à appliquer les recommandations sont prévues.

Axe 1.2 – Justice dans les attributions de logements sociaux

Cet axe vise à mettre fin à l'opacité et aux discriminations dans l'attribution des logements sociaux, en donnant aux habitant-es des quartiers populaires un pouvoir de contrôle réel sur les critères, les pratiques et les résultats. Les engagements sont pris au niveau communal, avec l'objectif de les porter au niveau métropolitain. Il s'agit de reconnaître les discriminations systémiques dans l'accès au logement social et de s'engager à les combattre, en faisant des habitant-es des QPV des co-contrôleurs des attributions.

Un audit public et habitant des attributions HLM

réalisé dans les 18 premiers mois, co-piloté par des habitant-es des QPV, des associations locales et de locataires et d'habitant-es et des chercheur-ses indépendants. Il porte sur le système de cotation, les attributions par quartier, bailleur et type de logement, la comparaison des profils demandeurs / attributaires et les délais d'attente. Une restitution annuelle publique et en ligne est prévue.

Un comité de suivi des attributions HLM à majorité habitante créé pour les QPV. Il dispose d'un mandat d'accès aux données anonymisées, d'identification des pratiques discriminatoires, de recommandations publiques et de saisine du Défenseur des droits. Les listes signataires s'engagent à porter au conseil métropolitain une délibération demandant la délégation du DALO et du contingent préfectoral à la Métropole, le transfert du FSL au niveau métropolitain et la délégation du pouvoir de réquisition de locaux et logements vacants. Les habitant-es et associations signataires sont associés à la rédaction et au suivi. Une transparence

annuelle sur les contingents réservataires, les logements attribués et les critères de priorisation est garantie. Les logements sociaux sont considérés comme des ressources au même titre que les subventions, avec une majorité habitante dans le comité de suivi et des indicateurs publics (taux de relogement DALO, délais d'attente, part de ménages QPV accédant à des logements hors QPV et inversement).

Axe 2 — Fonds d'initiative habitante et production d'expertise citoyenne

Un fonds d'initiative habitante pour les quartiers populaires

doté d'un budget minimum annuel de 100 000 €. Il vise à soutenir les initiatives locales et à renforcer la capacité d'analyse de contre-expertise et de proposition des habitants. La gouvernance repose sur une instance collégiale composée majoritairement d'habitantes et habitants des quartiers populaires, d'associations locales et d'une minorité institutionnelle pour l'appui administratif et juridique.

Le fonds finance des initiatives habitantes et associatives locales, des expérimentations sociales et démocratiques et des recherches-actions et diagnostics citoyens. Il est ouvert aux associations déclarées, aux collectifs d'habitants et aux dynamiques informelles, avec accompagnement administratif. Un poste salarié est créé pour accompagner les habitants, faciliter l'accès au fonds et garantir transparence et traçabilité. La mairie s'engage sur le montant annuel, la pérennité sur le mandat et le poste dédié.

Axe 3 – Prévention, sécurité et confiance co-construites

Les jeunes et acteurs associatifs souhaitent contribuer à la construction de réponses nouvelles face à la délinquance, aux violences et à la mise en danger des jeunes. Ils rappellent que sans moyens financiers et humains suffisants, les associations ne peuvent pas attirer les plus exposés, dans un contexte de sentiment d'abandon réel du quartier. Une association sans moyens devient un symbole de l'abandon du quartier par les pouvoirs publics, et la défiance s'exprime par des phrases comme « T'as pas de moyens, t'as pas de locaux et tu veux nous aider ? ».

Mettre en place un audit collectif des interventions de la police dans les quartiers

Un audit collectif indépendant réaliser avec les habitant-es les associations, et collectif d'habitant-es sur les interventions de la police dans les quartiers est mis en place afin d'identifier les éventuelles violences policières, de connaître la nature des arrestations et des interpellations et de comprendre leurs effets sur les habitants, en particulier les jeunes. Cet audit vise aussi à produire une cartographie des actions de la police dans les quartiers, savoir les délits, infractions. Constées, pour permettre

aux habitants et aux associations de mieux cibler les actions de prévention, de médiation et de défense des droits.

développement d'une prévention incarnée, avec des cycles de mentorat animés par des habitant-es de quartier ayant connu des parcours de réussite. Les objectifs sont de valoriser des modèles positifs, lever les barrières mentales et accompagner les jeunes vers l'insertion et l'engagement. La sensibilisation aux conséquences de la délinquance s'appuie sur des actions pédagogiques, des interventions de professionnels de la justice, du social ou du pénitencier et des espaces d'échange sur les réalités du trafic et des violences.

Il faut créer des coopérations locales structurées entre police nationale et municipale, services d'incendie et de secours, santé, éducation, médiation, travail social et associations habitant-es et collectif du quartier. Il faut former les professionnels de sécurité de police, de secours cette formation des professionnels inclut des modules sur les réalités sociales et économiques locales, la discrimination systémique, les dynamiques de jeunesse et les ressources associatives.

former les jeunes à la protection collective et leurs droits(premiers secours, médiation, gestion de conflits, engagement citoyen, solidarité) et à leurs droits, notamment lors d'interpellations.

Les associations locales portées par les habitant-es et ou agissant. Avec eux et qui travaille très en lien avec cette thématique doivent être soutenues et reconnues par des financements pluriannuels, des moyens humains renforcés, des locaux adaptés et des partenariats institutionnels et économiques.

Les engagements clés de cette formation portent la sensibilisation aux conséquences de la délinquance, les coopérations entre services police Associations population, la formation des professionnels de police de sécurité de secours et des institutions et des jeunes, le soutien aux associations et la **garantie de moyens humains et financiers réels et l'audit**.

Axe 4 – Maîtrise citoyenne du foncier et patrimoine

Un audit collectif du patrimoine de la ville piloté par des habitants, associations locales, représentants du CCAS et chercheurs indépendants, autour des usages, de la gestion, des coûts, des biens vacants, de l'attribution et de la transparence. L'objectif stratégique est de reconnaître un droit réel des habitants sur le foncier et les bâtiments de leur quartier afin de co-gérer les locaux disponibles, définir collectivement les usages et garantir la pérennité et l'accessibilité du patrimoine.

Des fonds fonciers et patrimoniaux citoyens inspirés des SCIC ou coopératives urbaines sont créés pour gérer l'existant et acquérir un nouveau foncier notamment agricole dans la ville et au dela et de gérer collectivement bâtiments et

terrains. Le portage est assuré par des associations locales et les habitants, dans une logique de transparence, d'efficacité opérationnelle et de souveraineté locale. Cette démarche place le droit réel des habitants au cœur de la transformation du patrimoine municipal de sa gestion ses orientations et attributions, en bien commun durable. La finalité est clairement le droit réel des habitants sur le foncier et les bâtiments du quartier, à travers un audit du patrimoine et des fonds fonciers citoyens gouvernés de manière associative.

Axe 4.2 – Anti-gentrification et protection des habitant-es

Cet axe vise à empêcher que les politiques de rénovation urbaine, de transition écologique ou de requalification (ANRU, rénovation énergétique, ZFE, végétalisation, nouveaux équipements) entraînent le déplacement des habitant-es des quartiers populaires, la hausse des loyers et la perte de leur droit à la ville. La mairie et la Métropole s'engagent à reconnaître la gentrification comme un risque majeur et à protéger les habitant-es historiques.

Un observatoire habitants de la gentrification et du peuplement est créé dans les 12 premiers mois, co-piloté par les habitant-es, avec majorité habitante. Il produit chaque année des indicateurs publics par quartier et par opération (évolution des loyers, profils socio-économiques, rotation des locataires, logements démolis / reconstruits / transformés, part des ex-habitants relogés). Une restitution publique annuelle et une publication en ligne sont prévues.

Une clause anti-déplacement est intégrée dans chaque convention ANRU ou grande opération d'aménagement sur la Villeneuve et les QPV, garantissant un relogement à loyer égal ou inférieur à proximité, l'interdiction de toute démolition sans avis conforme d'une instance de quartier à majorité habitante et la priorité de relogement dans les logements neufs ou rénovés pour les habitant-es historiques.

Un droit de veto habitant sur les démolitions du bâti et non bâti dans les QPV est instauré, conditionné à une information complète, un débat public et un vote formel d'une instance de quartier. En cas d'avis défavorable motivé, la démolition est suspendue.

Un foncier anti-spéculatif à mettre en place via un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) a mettre en place au niveau métropolitain ciblant les QPV, avec au moins un tiers de représentant-es d'habitant-es et d'associations au conseil d'administration et l'usage du Bail Réel Solidaire pour sortir des logements de la spéculation. Des fonds fonciers citoyens ou coopératives foncières portés par les habitant-es sont soutenus pour acquérir, rénover et gérer logements, locaux associatifs et commerces, avec une priorité à la Villeneuve et aux QPV de la Métropole. La gouvernance est copilotée par les associations signataires, la table de quartier et ou une instance équivalente habitant-es et des représentant-es de la ville et de la Métropole, avec une majorité habitante garantie. Des indicateurs publics

suivent les déplacements et relogements, l'évolution des loyers et les acquisitions par l'OFS ou les fonds citoyens.

Axe 5 – Participation citoyenne, table de quartier

L'axe propose de repartir à zéro sur la participation citoyenne dans les quartiers notamment liées au contrat de ville et la politique de la ville, en réalisant **un audit participatif complet des dispositifs existants** (cartographie, représentativité, pouvoir, budget, rôle des élus et des habitants, quiets dans ces dispositifs ,processus démocratique dans ces dispositifs) et en refondant la participation plutôt qu'en réformant à la marge. Le principe directeur doit être codécision concertation co construction. Et autonomie dans les espaces de gouvernance la ville doit être en appui , au service mais pas peser de son poids dans les instances de gouvernance et de pilotage qui doivent être exclusivement porté par les habitants et ou les associations de quartiers

Expérimenter dans chaque quartiers le dispositif table de quartier issue du rapport Bacqué-Méchemache, avec un budget annuel de 10 000 € pour les rencontres, défraiements et mobiliser les outils et moyens de communications de la ville pour soutenir ce dispositif, ainsi qu'un poste salarié dédié pour l'animation et l'accompagnement. La table doit devenir l'instance de référence pour la co-construction des politiques locales doit être autonome dans son fonctionnement et respecter le fonctionnement des tables de quartiers.

Toute participation des habitants est défrayée (transport, garde d'enfants, repas) avec possibilité de rémunération ponctuelle. Les habitants sont reconnus comme acteurs à part entière de la décision. La table de quartier peut devenir le lieu de copilotage des autres axes (audit, fonds, prévention, foncier), en garantissant une voix majoritaire des habitants si ceux-ci le décident.

S'appuyer sur la Convention de Faro reconnaît que le patrimoine et la culture ne sont pas seulement des objets à protéger, mais des ressources vivantes qui appartiennent d'abord aux communautés qui les font exister. Dans les quartiers populaires, cela signifie reconnaître pleinement les habitant-es comme sujets de droits culturels, porteurs de mémoires, de pratiques, de langues, de savoir-faire et de formes de création qui ont une valeur politique, sociale et urbaine à part entière.

Les listes signataires s'engagent à faire de la Convention de Faro un cadre effectif de puissance citoyenne et de codécision. Cela implique que les habitant-es et leurs associations participent à l'identification, à la définition et à la gestion des ressources culturelles et patrimoniales de leurs quartiers : lieux de vie, espaces publics, équipements, mémoires des luttes, pratiques artistiques et culturelles populaires. Les décisions concernant ces ressources (usage des locaux, programmation culturelle,

transformations urbaines, transmissions) ne peuvent plus être prises sans eux, ni contre eux.

Les droits culturels sont reconnus comme des droits fondamentaux des habitant-es : droit de participer à la vie culturelle, droit de contribuer aux choix et aux politiques qui structurent les représentations du quartier, droit à la dignité et au respect de ses références culturelles, droit à la création et à l'expression dans l'espace public. Les politiques culturelles et urbaines doivent cesser de "corriger" ou de "remodeler" les quartiers populaires pour les rendre conformes à une norme extérieure, et au contraire partir des pratiques, des récits et des formes de vie produites par les habitants eux-mêmes.

suppose la mise en place d'instances de codécision culturelle à majorité habitante pour les équipements et projets situés dans les quartiers populaires, l'inscription des droits culturels dans les conventions et contrats (culture, jeunesse, politique de la ville, rénovation urbaine), la reconnaissance et le financement des initiatives culturelles issues des habitants et la protection des lieux de sociabilité, de création et de mémoire contre les logiques d'éviction et de gentrification. La Convention de Faro devient ainsi un levier de transformation : elle oblige à redéfinir le patrimoine et la culture comme des biens communs gouvernés avec, par et pour les habitant-es

Les dispositions transversales prévoient des garanties minimales communes : une feuille de route sur 18 mois avec objectifs, moyens et calendrier, au moins deux indicateurs publics par axe et un bilan annuel co-rédigé par habitants et mairie. La transparence des données implique l'ouverture systématique des informations sur budgets, foncier, subventions et dispositifs dans des formats accessibles. La participation habitante est reconnue par un défraiement systématique, la fin du bénévolat forcé et la rémunération de missions spécifiques.

Les engagements réciproques prévoient, pour la mairie et les listes, le respect du cadre, des axes et du calendrier, la désignation d'elu-es référent-es et une communication publique à 18 mois, mi-mandat et fin de mandat. Les collectifs d'habitants s'engagent à produire des contre-expertises et diagnostics, à participer aux instances et à assurer la restitution dans les quartiers.

La communication publique s'appuie sur le bulletin municipal, les réseaux sociaux, la presse locale, les réunions de quartier et l'affichage. L'évaluation citoyenne repose sur des bilans à 18 mois, mi-mandat et fin de mandat, avec des contre-bilans habitants.

Signatures

All Concept

Villeneuve Dynamique Jeunesse

Pas Sans Nous 38

Vision 2 L'art

liste candidate

Grenoble, le _____ 2026